

ABONNEMENT.

Saumur.	
En av.	30 fr.
En 6 mois	16
En 3 mois	8
Poste :	
En av.	35 fr.
En 6 mois	18
En 3 mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, s.	30 c
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 MARS 1886

Chronique générale.

Malgré l'éloquente opposition de M. Bat-
bie, la majorité républicaine du Sénat a
adopté, par 172 voix contre 90, ce mons-
trueux article 66 du projet de loi relatif à
l'enseignement qui refuse aux instituteurs
libres la dispense du service militaire accordé
aux instituteurs officiels. Toujours l'égalité
de tous les citoyens devant la loi.

A la Chambre, M. de Lamberterie a été
élu membre de la commission des chemins
de fer.

La séance d'hier a été consacrée à la deu-
xième délibération du projet de loi sur la
liberté des funérailles et particulièrement
sur l'incinération, dont M^r Freppel a combattu
énergiquement l'adoption.

Hier, à deux heures et quart, M. Sadi-
Carnot, accompagné du directeur du mou-
vement des fonds au ministère des finances,
s'est rendu à la commission du budget pour
donner, suivant la demande qui en avait été
faite avant-hier par M. Jules Roche, l'état
du Trésor. En conséquence, la discussion
du projet d'emprunt ne commencera que
beaucoup plus tard et il est probable que la
commission n'a pu statuer hier.

Le ministre déclare que la conversion des
obligations à court terme est facultative.
M. Leguay, membre de la commission,
demande qu'on assure l'irréductibilité aux
déposants des caisses. A ce propos, M. Wil-
son demande au ministre s'il ne serait pas
possible de convertir en rentes les fonds des
caisses d'épargne et des caisses de retraite.

M. Sadi-Carnot répond que la mesure se-
rait peu politique, mais qu'il ne s'y oppose-
rait pas si le Parlement le désirait; seule-
ment il craint qu'une telle mesure ne soit
exploitée contre la République.

Après ces explications, le ministre se re-
tire et la discussion s'engage sur le projet
d'emprunt.

LA GRÈVE DE FIRMY

Le ministre de l'intérieur a annoncé hier
au conseil que les ouvriers de Firmy se sont
mis en grève, ce qui complique la situation
déjà si mauvaise du bassin houiller de
l'Aveyron.

TROUBLES EN ALGÉRIE

Enfin, M. le général Boulanger, de son
côté, a fait connaître que des troubles se
sont produits en Algérie, sur les frontières
du Maroc, dans deux tribus.

Il y a eu un premier combat entre des
tirailleurs sénégalais et des indigènes.
Nous aurions 42 tués et blessés, dont un
officier tué.

M. le marquis de Dreux-Brézé a reçu hier
soir de Goritz une dépêche de M. Hoet du
Pavillon qui lui annonce que les obsèques
de Madame la Comtesse de Chambord au-
ront lieu samedi 3 avril, à 7 heures du
matin.

Le langage tenu au Reichstag par M. de
Bismark, langage qui peut être manquant
pour la France, prouve aussi que le chan-
celier commence à s'effrayer du mouve-
ment socialiste.

Il est certain que l'Allemagne est à son
tour profondément atteinte par le socia-
lisme. M. de Bismark est puni là par où il
a péché. Pour abaisser notre pays, il a, lui
aussi, contribué au déchaînement de la ré-
volution. Ce grand génie n'a pas eu la sa-
gesse de prévoir que l'incendie gagnerait
son propre empire. Aujourd'hui il est in-
quiet.

Malheureusement nous le sommes encore
davantage, car les mesures qu'il veut pren-
dre ne peuvent pas être rassurantes pour
la France.

LA RÉVOLUTION EN BELGIQUE.

Mons, le 30 mars.

La grève gagne le Borinage. Elle est pro-
pagée là par Fauviaux, l'organisateur de la
grève d'Anzin, qui fut alors expulsé par le
gouvernement français.

On mande de Tournai que des bandes
nombreuses de grévistes parcourent la cam-
pagne. On ne sait pas quelles sont au juste
leurs intentions.

A Barges, il y a eu une rencontre entre
les grévistes et les gendarmes, qui ont fait
usage de leurs armes. Plusieurs grévistes
ont été tués. On signale une violente agita-
tion du côté d'Antoing.

Charleroi, le 30 mars.

Des patrouilles de bourgeois et de pay-
sans sont organisées et donnent la chasse
aux émeutiers. Hier soir, des paysans ont
tué un de ces derniers. Il y a beaucoup d'é-
trangers, et notamment d'Allemands, parmi
les prisonniers, qui ont été évacués sur Liège
et sur Bruxelles.

Parmi les émeutiers arrêtés, on signale
l'anarchiste Spingard, qui serait un des
organisateurs du mouvement.

Une collision sanglante a eu lieu à Car-
nières.

Les grévistes ayant empêché le travail aux
charbonnages de Ressaix et Carnières, la
troupe arriva et fut reçue à coups de pierre.
Après sommation, elle fit feu, tua trois hom-
mes et en blessa dangereusement quatorze
autres. Le reste de la bande prit la fuite.

La grève menace de se généraliser. A
Fontaine-l'Évêque, qui se trouve à dix kilo-
mètres de Charleroi, plus de 3,000 grévistes
sont aux prises avec les troupes.

Le *Cri du Peuple* et la *France* annoncent
le départ de MM. Rochefort et Laguerre
pour la Belgique. Leur but, ont-ils déclaré,
est de se rendre compte par eux-mêmes de
ce qui se passe en Belgique. Ils feront tout
leur possible pour parvenir jusqu'à la scène
des desordres. Mais, d'après une dépêche

de Bruxelles, le gouvernement belge ne
serait pas disposé à les laisser se mêler de
ce qui ne les regarde pas.

Les autorités ont ordre de conduire MM.
Rochefort et Laguerre chez l'inspecteur
de la sûreté, s'ils arrivent.

D'après le *Courrier belge*, M. Basly, ve-
nant de Paris et reconnu à la frontière belge,
aurait été invité à ne pas poursuivre son
voyage.

Nouvelles militaires.

CHANGEMENTS DE GARNISON

Le *Journal officiel* du 30 mars publie la
liste des corps de troupes désignés par déci-
sion ministérielle du 24 mars, pour chan-
ger de garnison après les prochaines ma-
nœuvres d'automne.

Nous relevons dans cette liste les change-
ments suivants, concernant notre région :

4^e et 10^e corps. — Le 10^e est envoyé du
Mans à Vitré et le 70^e de Vitré au Mans.

9^e corps. — Le 114^e est envoyé de Par-
thenay et Saint-Maixent à Poitiers, en chan-
geant avec le 425^e.

40^e corps. — Trois régiments changent
entre eux : le 74^e, de Saint-Brieux à Rennes ;
le 44^e, de Rennes à Guingamp, où il relèvera
le 48^e, envoyé à Saint-Brieux.

11^e corps. — Quatre régiments font mou-
vement. Le 65^e est envoyé de Nantes à La
Roche-sur-Yon, en changeant avec le 93^e.
Le 49^e de ligne permutera à Lorient avec le
62^e, qui ira à Brest.

18^e corps. — Le 6^e de ligne est envoyé de
Saintes à Libourne-Bordeaux, et le 57^e ira
de Libourne-Bordeaux à Saintes.

Les chefs des corps de troupes de la
marine pourront accorder, à l'époque des
fêtes de Pâques, des permissions de huit
jours aux sous-officiers, caporaux et soldats
qui en feront la demande pour se rendre
dans leur famille.

Le temps d'aller et de retour ne sera pas

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

Et la cigogne s'approchait lentement, avec
majesté. Plus d'une fois, Livadia avait pu effleurer
du bout des doigts les longues plumes de son aile,
elle attachait à sa présence une importance
superstitieuse ; il plaisait à cette fille slave d'être
honorée des faveurs de la cigogne.

Livadia marcha longtemps sans regarder der-
rière elle ; la solitude était profonde ; le vent, qui ne
rencontrait nul obstacle sur son passage, courait
rapidement avec de longs murmures, et c'est à
peine si de loin en loin on entrevoyait une légère
fumée qui traînait la présence de quelque
pauvre habitation. Livadia semblait la reine
superbe de ces contrées sauvages ; ses deux chiens
la suivaient, ardents, élancés, et, plus loin en
arrière, l'oiseau vénéré semblait protéger sa
marche.

Enfin elle s'arrêta, tourna sur elle-même en
regardant de tous côtés et s'assit. Les deux chiens
se couchèrent à ses pieds ; le silence le plus
profond régnait autour d'eux. Au loin les herbes
s'agitaient mollement, leurs innombrables pana-

ches se balançaient, les uns diaphanes, les autres,
trop lourds pour leur tige légère ; des frémisse-
ments, de longs sillons se traçaient tout d'un
coup dans leurs profondeurs sous le passage de
quelque animal invisible ; des oiseaux s'envolaient,
d'autres revenaient trouver leur nid ; bientôt un
grand lièvre, au poil clair, montra ses oreilles
tout près de la jeune fille. Les chiens se levèrent,
appuyèrent leur museau contre la terre en respi-
rant bruyamment, puis regardèrent leur maîtresse.
Bien souvent, dans leurs longues promenades,
Livadia s'était amusée à les faire chasser ; elle les
regardait au loin, dans la plaine, suivre l'animal
poursuivi, elle les excitait ; souvent même, quand
elle était à cheval, elle les suivait avec ardeur.
Elle comprit donc leur muette prière :

— Allez, dit-elle à demi-voix.

Les chiens n'attendaient qu'un signal : ils s'élan-
cèrent en aboyant, le lièvre bondit devant eux et
une course folle les entraîna. Livadia les suivit des
yeux pendant quelques minutes.

— Adieu, mes pauvres compagnons, dit-elle,
je retourne au château sans vous et je vous laisse
ici votre joyeuse liberté. Chassez, courez, pour-
suivez toute proie qui vous plaira.

Elle se retourna tristement et reprit, à pas lents,
le chemin de Nelsor, pendant que la voix des deux
lévriers s'éteignait dans le lointain et que son
amie la cigogne volait bien haut dans les airs,

apparaissant et disparaissant tour à tour.

Le grand jour se leva enfin ; les voyageurs
devaient partir de grand matin et voyager à l'aide
de relais jusqu'à Moscou, où ils prendraient le
chemin de fer. Tous les domestiques du château
étaient réunis dans la cour, silencieux et respectueux.
Le comte Nelsor, un peu ému, prit les rênes
que lui tendait son vieux cocher Nicolas. Pradine
et Livadia montèrent près de lui. Nariska et
Sandrowitch suivaient dans un léger chariot,
traîné par Pérolef. Le vieux comte fit un geste
d'adieu et lâcha la main à ses chevaux, qui s'élan-
cèrent au grand trot ; aussitôt un immense cri
sortit spontanément de la poitrine de tous ces
braves gens :

— Vive le comte Nelsor ! Vive la comtesse Livadia !

Les voyageurs se retournèrent avec des larmes
dans les yeux, et la voix vibrante de Livadia leur
cria avec enthousiasme :

— Vive la Russie ! Vivent les Slaves !

Puis les chevaux excités redoublèrent de vitesse
et les entraînaient en un instant loin du vieux châ-
teau.

Le long de la route, ils reçurent encore quel-
ques touchants adieux de la part des paysans, qui
avaient été prévenus de leur départ. Ces pauvres
moujiks se réunissaient sur le passage de leurs
maîtres, par familles, les uns jouant du vieil

instrument national, la *balalaïka*, d'autres récitant
quelque *pesny* populaire, d'autres enfin agitant
des branches chargées de fleurs sauvages. Le
comte et sa fille les remerciaient du geste et de la
voix, plus émus et troublés qu'ils ne l'eussent
voulu, et la voiture passait comme un trait de
feu. Vers le milieu du jour, ils atteignirent la
lisière des steppes et entrèrent dans le pays plus
pittoresque qui avoisine directement la ville de
Kief. Les yeux alanguis de Livadia, constamment
fixés sur la plaine, ne distinguèrent bientôt plus
que les cimes grêles du poirier sauvage, un des
rars arbustes de ces contrées dont les poètes
russes ont fait l'emblème de l'amour méconnu.
Le vent, qui, dans cette course rapide, bourdon-
nait à ses oreilles, semblait lui parler encore du
pays qu'elle abandonnait ; elle crut même entendre
distinctement le mot : jamais ! qui tomba lourde-
ment sur son cœur.

— Père, donnez-moi les rênes. Vous êtes fatigué,
et je serai contente de conduire.

Le comte lui céda sa place, et Livadia prit d'une
main exercée la direction de l'attelage. Désormais,
toute à ses chevaux, elle n'avait plus à craindre les
incursions indiscrettes de ses souvenirs.

Les voyageurs s'arrêtèrent quelques jours à
Moscou. Le comte Nelsor désirait y prendre de ses
vieux amis des lettres d'introduction près des
Russes établis à Paris, afin de se créer tout de

compris dans la durée de la permission pour les militaires et marins résidant dans des départements éloignés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 mars.

Une légère reprise se manifeste en Bourse: le 3 0/0 cote 80.42, l'amortissable est à 83.40, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.85.

Le Crédit Foncier, à la suite de nombreuses demandes, remonte à 1,345 fr.

Les obligations Communales et Foncières des derniers emprunts sont à des prix encourageants pour l'épargne.

La Banque d'Escompte est ferme à 466.25.

L'Italien est demandé à 97.50.

Très-bonne tenue de la Société Générale dont les actionnaires ont approuvé à l'unanimité dans leur réunion du 27 mars la gestion habile et prudente.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est très-recherchée à 595 fr.

On cote 461.25 sur le Panama. On s'attend à un nouvel appel de fonds.

Les actions de nos Chemins de fer sont assez bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 28 mars 1886.

La séance se tient sous la présidence de M. Vinsonneau, maire, assisté de MM. Poitevin et Peton, adjoints. Sont présents: MM. Poitou, Liénard, Hubert, Terrien, Piéron, Girandier, Bonneau, Doussain, Galbrun, Roland, Guédon, Cholet, Luard, Rivain, Lemarinier, Langlois, Goulard, Milon et Boisson.

M. Piéron, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observations.

QUESTION DES VIDANGES

M. le Maire invite M. Galbrun à lire son rapport sur le projet de traité des Vidanges.

La Ville a reçu les propositions de M. Dubois, de Loudun, et de MM. de Saignes et Avenier, de Saumur. Celles de ces derniers sont les plus avantageuses et se résument ainsi:

L'entreprise de Saignes et Avenier ne se déplacera pas pour moins de 4 mètres cubes de matières à extraire, au prix de 25 francs.

Toute quantité inférieure sera payée le même prix.

Chaque mètre au-dessus, 6 fr.

Les fosses des établissements publics seront vidangées au prix de 5 fr. et celles du quai de Limoges au prix de 4 fr.

Le traité est pour trois années, avec effet rétroactif du 4^{er} janvier 1886.

Le Maire avait demandé que le travail se fit au moyen de machines à vapeur et de puissants suceurs, comme cela se pratique dans nombre de villes, mais il s'est heurté à une impossibilité sérieuse provenant du mode de construction des fosses de la Ville. Il y a urgence de changer cet état de choses, et de prendre un arrêté obligeant tous les propriétaires à pourvoir leurs maisons de fosses d'aisances étanches pour les constructions neuves, et à faire établir les an-

suite de sûres relations. Tous ceux auxquels il en parla se firent un plaisir de le présenter à leurs amis français. On eut peine à lui faire accepter une lettre pour l'ambassade, car ces nouveaux venus de Saint-Petersbourg n'avaient point les prédilections du vieux Moscovite; mais tante Pradine déclara que c'était indispensable, et Nelson l'écouta. Enfin, tout étant prêt, on se mit en route et en quelques jours les chemins de fer les amenèrent à Paris.

A peine arrivée, Livadia manifesta un enthousiasme complet; la vie, le mouvement, le bruit incessant des voitures, l'inépuisable variété de tout ce qu'il y avait à voir et à entendre, l'environnement sans qu'elle cherchât à s'en défendre. Ce fut tante Pradine qui chercha un hôtel et des domestiques, et arrangea le tout comme elle l'entendit. Livadia avait déclaré que tous ces détails lui étaient indifférents, et dès les premiers jours, entraînant son père, elle s'était mise à parcourir musées, jardins, églises, tout ce qui tentait sa curiosité. Sa mobile et souple nature s'assimilait rapidement tous ces détails parisiens qui lui étaient nécessaires pour ne pas avoir l'air sauvage en entrant dans un salon, et son goût, naturellement sûr et original, la guida si bien dans l'achat de ses toilettes que l'expérience la plus consommée n'eût pu mieux choisir. Quinze jours après leur arrivée, l'hôtel étant prêt, les chevaux russes installés à l'écurie, et Nariska déjà formée aux habitudes nouvelles de sa maîtresse, Nelson et Pradine conduisirent dans le monde la belle enfant dont le succès allait être si rapide.

(A suivre.)

ciennes de cette même façon à mesure qu'elles seront vidangées.

Ce projet de M. Vinsonneau peut être la source de mille tracasseries administratives. Est-on bien sûr de réussir? Une fosse bétonnée, faite avec tout le soin que peut y apporter un entrepreneur, ne sera-t-elle pas exposée à se remplir d'eau sous la pression d'une crue de la Loire et à rester pleine? Les particuliers pourront donc être amenés à vidanger leurs fosses trois ou quatre fois par an à la suite d'une simple crue de 3 ou 4 mètres.

Le Conseil a accepté sans discussion le projet d'arrêté du Maire.

AFFAIRE BRETON.

M. Breton, ancien fermier de l'enclos Toché, où a été construit le collège de filles, a demandé à la Ville 4,500 fr. d'indemnité pour privation de jouissance de son terrain pendant la fin de son bail.

Mais Breton a oublié qu'il avait autorisé la Ville à occuper ce terrain, et en compensation qu'il lui avait été permis d'ouvrir une buvette pendant la durée des travaux de construction; cette buvette lui avait été d'un grand produit. En outre, Breton n'avait point laissé à sa sortie de ferme, suivant les conditions de son bail, les chaumes, pailles, etc., qu'il devait, et avec ses prétentions il ne se montre pas reconnaissant.

Tout compte fait par M. François Percher, expert de la Ville, il ne serait dû à Breton que 63 fr. Le maire demande à régler cette affaire d'après l'expertise Percher ou à suivre l'action si elle ne peut être réglée à l'amiable.

Le Conseil donne pleins pouvoirs à M. le Maire.

DROITS DE PLACE.

Le maire expose que le cahier de charges des droits de place de la Ville de Saumur, arrêté en 1884, comprend le cours de la Loire, les quais et les berges. Or, pour percevoir des droits sur la grande voirie, il faut avoir sollicité et obtenu l'approbation présidentielle. Cette formalité a été omise, et un récent jugement, rendu contre M. Servat, rend urgent la demande d'approbation.

Ce Conseil adhère sans observation.

LETTRES DE CONVOCATION.

Ces trois questions constituaient seules l'ordre du jour porté sur les lettres de convocation, et plusieurs conseillers ont été quelques peu froissés de ce formalisme, alors qu'ils ont appris qu'ils seraient appelés à délibérer sur un plus grand nombre d'affaires.

Il ne faut pas, messieurs, a dit M. le Maire, attacher à cela une trop grande importance.

D'abord, on abrège, pour la plus prompt expédition des lettres; puis, quelque développée que puisse être la nomenclature figurant sur les lettres, elle serait toujours incomplète, parce que, jusqu'à la dernière heure, il surgit des questions nouvelles.

L'incident est clos.

DEMANDES DE L'HOSPICE.

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable à une délibération de la commission administrative de l'Hospice qui a voté un crédit supplémentaire de 5,875 fr. 60 pour couvrir les excédants de dépenses de cet établissement pour l'exercice 1885.

L'avis ne pouvait être refusé.

Le Conseil approuve également une délibération de la même administration autorisant le receveur à rembourser à M. Bariller, adjudicataire des Éponneries, une somme de 4,004 fr. 47 indument perçue.

L'INSTITUT PASTEUR.

Sur l'initiative de plusieurs conseillers que M. le Maire n'a pas fait connaître, le Conseil vote un crédit de 200 fr. en faveur de l'Institut Pasteur.

DIRECTION DU THÉÂTRE.

M. Vinsonneau informe ses collègues qu'il a reçu la visite de M. Neveu, le nouveau directeur du théâtre d'Angers, lequel a demandé le même privilège pour le théâtre de Saumur.

M. Neveu aurait voulu obtenir des conditions plus avantageuses que M. Breton; mais, en raison des ressources qu'offre le théâtre, il a adhéré aux conditions anciennes, savoir:

Subvention.....	2,000 fr.
Eclairage au gaz....	2,000 »
Assurance contre l'incendie.....	600 »
Total.....	4,600 fr.

M. Neveu est un artiste très-sympathique et donne toutes garanties de pouvoir constituer des troupes convenables.

TERRAIN FOUQUEREAU.

M^{me} veuve Fouquereau possède, rue Chanzy, un terrain clos qui fait saillie de presque toute la largeur du trottoir; elle offre à la Ville l'abandon de ce terrain à la charge par la commune de refaire le mur de clôture en utilisant les matériaux à provenir de la démolition et faisant un socle en pierres de blocage. D'après le devis de M. l'architecte-voyer, la proposition est avantageuse à la Ville, et le Maire demande l'acceptation qui est aussitôt votée.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE.

Cette opération est devenue urgente, par suite des nombreuses acquisitions de terrain; l'emplacement annexé il y a quelques années est déjà rempli.

La commission de la voirie est chargée de l'étude de cette question.

TRAVAUX DU THÉÂTRE.

L'administration se propose de commencer les travaux d'appropriation du Théâtre aussitôt la clôture de la saison théâtrale, et demande à être autorisée à traiter avec l'adjudicataire des travaux d'entretien de la Ville qui offre pour le Théâtre le même rabais de 27 0/0 que pour son adjudication d'entretien.

Le Conseil accepte.

COLLÈGE DE FILLES.

Cet établissement est toujours l'enfant chéri de nos édiles, mais vraisemblablement il n'est pas sans leur causer quelques soucis. Aujourd'hui M. Vinsonneau songe à le faire ériger en lycée. Il n'a pas dit pour quels motifs, mais une si haute conception n'a pu surgir dans son cerveau dans l'unique but de se payer de mots. M. le Maire veut que le collège de filles monte d'un cran pour arriver à autre chose encore. L'avenir l'apprendra aux contribuables — à leurs dépens, sans doute.

Notre ville, a dit M. Vinsonneau, a un établissement modèle, d'une grande importance, unique dans son genre dans tout l'Ouest; son installation est magnifique, portons-en au loin le prestige en le nommant Lycée. Un de ses amis — député, s'il vous plaît — en a entretenu le ministre de l'instruction publique, lequel ne rejette pas cette ouverture. M. le Maire se propose d'aller à Paris traiter cette question en personne avec le ministre; il est assuré de l'appui de plusieurs députés — de ses amis toujours — et même de sénateurs.

Un lycée exige des professeurs de grades plus élevés, mais au compte de l'Etat. Cependant il faudra discuter avec le ministre ce que, en cette occurrence, pourra faire la Ville qui dépense déjà annuellement 40 à 44,000 fr. pour cet établissement.

M. le Maire demande donc au Conseil le pouvoir de s'entendre avec le ministre pour ériger le collège de filles en lycée, et discuter à quelles conditions financières pourra se faire cette élévation.

Le Conseil opine sans hésiter.

Gare encore que nous n'en sortions avec les étrivières!

SOCIÉTÉ « L'HARMONIE SAUMUROISE ».

Le Maire expose que cette Société a donné deux concerts pendant lesquels il a été fait une quête qui a produit 230 fr. pour le Bureau de bienfaisance. Mais cette Société naissante demande à la Ville de vouloir bien se charger des frais d'éclairage.

Quelqu'indécision se manifeste sur divers bancs, on craint que ces jeunes gens ne reviennent à la charge. La musique municipale est la musique de la Ville et il n'en faut pas d'autre.

M. le Maire fait observer que l'Harmonie s'est fait une véritable réputation artistique; qu'elle se met à la disposition de l'administration; qu'ainsi, à la fête des Récollets, elle se fera entendre simultanément avec la musique de l'École mutuelle, et que l'allocation sollicitée sera une fois donnée sans espoir de retour et sans rien retrancher des privilèges de la Municipale.

Grâce à ces observations, l'éclairage des deux concerts de l'Harmonie Saumuroise sera à la charge de la Ville, soit 80 fr. à prendre sur les bonis futurs.

CAISSE D'ÉPARGNE.

M. Vinsonneau donne lecture de la liste des administrateurs sortants de la Caisse d'épargne, tous rééligibles. Le Conseil les maintient dans leurs fonctions.

M. Georges Terrien se démet de ses fonc-

tions et est remplacé par M. Bourguignon.

M. le Maire informe le Conseil que M. le Directeur de la Caisse d'épargne va avec son ouvrir la Caisse le samedi, et que par ce motif il faut rechercher des administrateurs qui puissent accepter cette surcharge.

M. Goulard rappelle qu'il s'était efforcé pour le samedi et qu'il avait fait des démarches près de M. Renard pour remplacer Terrien le dimanche. Il ne s'expliquait pas qu'on l'eût chargé de cette négociation qui avait menée à bien et qu'on le laissât plan.

M. le Maire regrette que M. Goulard n'ait levé cette question toute de personnel; il ne peut lui répondre *coram populo*. L'incident est clos.

CHAMP DE DÉMONSTRATIONS AGRICOLES.

Dans une des dernières séances du Conseil d'administration du collège de garçons, M. Colineau, sous-préfet de Saumur, a donné communication d'une circulaire ministérielle faisant connaître la grande importance que le gouvernement attache aux questions agricoles.

Aux termes de cette circulaire, l'Etat accorderait de 4,000 à 8,000 fr., suivant les besoins, aux communes qui créeraient des champs de démonstrations agricoles et d'expériences, accessibles à tous, et où chacun pourrait se rendre compte des modes de culture, des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus. La somme allouée serait pour moitié à la charge de l'Etat et pour moitié à la charge du département.

Fort de cette circulaire et dans l'espoir d'obtenir un supplément pour son établissement d'agriculture, la commission du collège émis le vœu que le terrain que lui avait abandonné la Ville, avenue du collège de filles, fût affecté à la création d'un champ de démonstrations. M. Bouchard, agronome distingué et délégué par le gouvernement pour combattre le phylloxera, a trouvé terrain très-convenable. Il y ferait chaque semaine une conférence publique sur l'agriculture, suivie de démonstrations.

Le cours ouvrirait dès que le ministre aurait donné son approbation et son accord.

La situation de cet emplacement, sur le bord d'une route assez fréquentée, répond aussi aux conditions de la circulaire ministérielle. Il ne faut donc plus qu'un vœu favorable de la Ville.

M. Peton fait bien remarquer qu'il a rien demandé de nouveau à la Ville, et qu'il suffit de faire savoir au gouvernement que le Conseil a déjà voté 4,500 fr. pour l'établissement d'agriculture annexée au collège et qu'il espère obtenir par cela même une somme égale, soit quinze autres cents francs.

Si c'est l'Etat et le Département qui doivent faire les frais de cette création, pourquoi la Ville viendrait-elle y contribuer? Cette considération frappe M. Terrien et s'écrie que trop souvent on substitue la Ville au Gouvernement et que cette manière de faire compromettra les finances municipales. L'administration consacre beaucoup trop de ses revenus aux étrangers. Le terrain a-t-il été cédé au collège? Non. Les expériences déjà faites sont condamnées par tous les cultivateurs.

M. Lemarinier: Il n'y a pas eu de dépenses, et puis on ne demande rien à la commune.

M. Terrien: On demandera plus tard une fois engagé!! L'avenir est sombre, le génie s'aggrave, le Conseil aura à pourvoir à des besoins urgents, à des ouvriers à travail.

M. Piéron: M. Terrien n'a rien dit à la question. La Ville n'aura pas de dépenses nouvelles, l'Etat partagera la charge de cette création avec la Ville et non avec le département. Voilà tout. Croyez-vous que le Conseil général, composé tel qu'il est, risera jamais la Ville (!!!).

Faites l'essai.

M. Terrien: Le terrain est-il affecté à vocation?

— Non! s'écrie M. Peton; la Ville ne peut ultérieurement en donner un autre usage, juge à propos.

M. Terrien est opposé à toutes les dépenses devant profiter à tout l'Ouest; il craint que le Conseil s'engage dans une mauvaise voie.

M. Peton: C'est vous qui nous avez lancés, jadis, avec votre vote du collège de filles.

M. Terrien: Mes votes anciens étaient justifiés par la situation d'alors; pour aujourd'hui, on demande aujourd'hui, les terres

collège sont plus que suffisantes, et ceux qui voudront voir entrer au collège, ce qui aura cet autre avantage de faire connaître notre établissement.

Houtra!
M. Pelon : A Vincennes, les expériences se font sur le bord de la voie publique; M. Terrien fait fausse route.

Le Maire, qui avait vu jusque là toutes propositions passer sans la moindre objection, a hâte de clore le débat, et met aux voix la proposition de demander 4,500 fr. au gouvernement.

La majorité est favorable à cette proposition.

JARDIN DES PLANTES.

Le directeur du Jardin des Plantes demande un crédit de 150 fr. pour parfaire les dépenses occasionnées par l'extension donnée aux expériences viticoles.

Le crédit est voté.

ECOLE DE LA RUE DU PETIT-PRÉ.
Le maire communique au Conseil les observations du directeur de l'École des Ponts et de l'inspecteur primaire qui signale les abords défectueux et dangereux de l'école communale de la rue du Petit-Pré. Le fait est bien notoire; la commission de la voirie a examiné un immeuble de minime importance qui doit prochainement être mis en adjudication, et le maire demande à être autorisé à l'acquiescer, si c'est possible.

Le Conseil donne pleins pouvoirs.
Après ce dernier vote, le maire demande le huis-clos pour affaires diverses qu'il a à soumettre au Conseil. Le public est invité à se retirer.

École de Cavalerie de Saumur.

Par décret en date du 27 mars 1886, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, M. de la Forge de Bellegarde, chef d'escadron instructeur en chef d'équitation à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

Un autre décret nomme M. de la Forge de Bellegarde au 4^e régiment de chasseurs.

Au moment où l'on apprenait la nomination de M. de Bellegarde au grade de lieutenant-colonel, il était victime d'un accident de cheval dont les conséquences, nous l'espérons avec tous ses amis, ne seront pas aussi graves qu'on l'a craint d'abord.

M. de Bellegarde se promenait sur la route du Pont-Fouchard à Saint-Florent; tout à coup sa monture prit peur; il la ramena sur l'objet, l'animal fit un bond comme pour franchir un obstacle, et le cavalier resta suspendu à un tronç d'acacia brisé. M. de Bellegarde perdit connaissance et dut être ramené en voiture à son domicile. Son état aujourd'hui est plus satisfaisant.

Par arrêté du ministre des finances, M. Morlay, percepteur de Saint-Lambert-des-Levés (Maine-et-Loire), est nommé à Quimper (Finistère).

L'ACCIDENT DE DAMPIERRE.

Hier soir, vers 3 heures, un bien triste accident est arrivé sur la route, à Dampierre.

M. Hétreau, charpentier à Saumur, se rendait à Parnay, monté sur une petite cariole allant au trot du cheval seulement, lorsqu'il rencontra le sieur Moreau, de Montsoreau, qui amenait à Saumur un charriage de vin venant de chez M. Maurice Ernoul. Le charretier s'est rangé du côté du tramway, M. Hétreau s'est également porté à sa droite, ne laissant entre lui et le bord du talus que 25 à 30 centimètres. Quoi qu'il en soit, le brancard de sa voiture a frappé violemment, en pleine poitrine, le sieur Moreau, qui a tourné sur lui-même et est roulé sous la voiture, laquelle l'a atteint, mais assez légèrement. Aussitôt le malheureux a râlé; M. Hétreau s'est hâté de venir chercher à Saumur le docteur Renou, qui est arrivé immédiatement et a trouvé Moreau sans vie. Il est probable que le pauvre charretier avait une lésion du cœur.

Moreau était âgé de 62 ans; il laisse une veuve, une petite fille de onze ans et un fils soldat aujourd'hui en Afrique.

Hier soir, le corps de Moreau a été transporté à Montsoreau.

LA SÉCURITÉ DE NOS JOURS.

Dans la nuit de samedi à dimanche, sur la place de la gare d'Orléans, à Saumur, le sieur Bazeau, allumeur de gaz, a été assailli subitement par trois individus qu'il ne connaissait nullement et avec lesquels il n'avait eu aucune explication.

A ses cris, un jeune homme, le nommé Petit, vint à son secours; Petit et Bazeau reçurent des coups de couteau, l'un à la cuisse et l'autre au bras, et les assaillants disparurent par la route d'Angers. Petit surtout a été plus grièvement atteint.

Grâce au signalement que purent donner les blessés et aux ordres transmis à Angers par M. le Procureur de la République, les assassins ont été arrêtés hier à Trélazé. Ce sont des Italiens qui stationnaient près de la Blanchisserie, route du Chapeau. Ils doivent arriver aujourd'hui à Saumur.

Les citoyens que leurs affaires appellent à voyager la nuit feront bien, à notre époque, de toujours se tenir sur la défensive.

LES TZIGANES A SAUMUR.

Voici le programme du Concert-Gala qui sera donné mardi prochain, au théâtre de Saumur, par la troupe royale des Tziganes hongrois:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Rakoczy, marche..... ERKÉLY.
2. Flots de Danube, valse..... JANOVICS.
3. Le Chant des Pêcheurs..... STRAUSS.
4. Fantaisie Hongroise..... FARKAS.
5. Angelo, valse..... CSIBULKA.
6. Pizzicato, polka..... STRAUSS.

DEUXIÈME PARTIE.

1. La Muette de Portici, ouverture... AUBER.
2. Le Baron Tzigane, valse..... STRAUSS.
3. La Jeunesse de l'Amour, polka-maz. RAAB.
4. Solo pour Czymbalum..... FARKAS.

5. Une Nuit à Venise, valse..... STRAUSS.
6. Chansons Hongroises..... BLAHA.

Les Tziganes se présenteront dans les brillants costumes de la cour.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Le *Patriote* et l'*Anjou* publient, d'après la *Petite France*, la liste des jurés pour la prochaine session.

Voici les noms appartenant à l'arrondissement de Saumur: MM. Lemoine, propriétaire à Doué; Rioche propriétaire à Dampierre; Brionneau fils, propriétaire à Denezé; Martineau, propriétaire à Neuillé; Girard, propriétaire à Parnay.

ARRESTATION D'UN VOLEUR.

Au mois de mars 1885, le sieur Bellanger, ouvrier scieur de long, avait volé dans les chantiers de son maître, M. Perrichet, à Saint-Martin-de-la-Place, une grande scie et une hache, qu'il avait revendues, à vil prix, chez le sieur Foussard, à Saumur.

Depuis ce vol, il avait disparu.
Arrêté à Rambouillet, il vient d'être conduit à Saumur. C'est un récidiviste dangereux.

ANGERS.

Suivant décision de M. le général, les musiques militaires ne joueront plus que le jeudi et le dimanche au jardin du Mail; le concert du mardi est supprimé.

Matinées théâtrales. — Le nouveau cahier des charges du théâtre contient une innovation.

Il a été stipulé que pendant la saison prochaine il devra être donné un minimum de quatre représentations de jour.

Si le public prend goût à ces matinées théâtrales, le directeur a la faculté d'en augmenter le nombre autant qu'il le jugera convenable.

POITIERS.

Le sieur Jules Audru, âgé de 64 ans, serrurier, rue Neuve-de-la-Baume, s'est suicidé, lundi, d'une façon épouvantable.

Il s'est engagé sur la voie ferrée par le passage qui se trouve auprès du pont conduisant aux Sables et s'est introduit sous le tunnel.

Lorsque le rapide de 2 heures de Paris à Bordeaux est arrivé, Audru s'est couché sur les rails et le train tout entier est passé sur lui.

Au moment de son introduction sur la voie, Audru avait été interpellé par le garde-ligne à qui il avait répondu qu'il venait, de la part de l'ingénieur, vérifier des travaux. Il portait même un carnet et paraissait prendre des notes.

C'est le même garde-ligne qui, après le passage du train, a ramassé le cadavre d'Audru qui était atrocement mutilé.

La tête avait été détachée du tronc, les jambes étaient séparées du corps et les pieds étaient aussi coupés.

Ces tristes débris, après les constatations judiciaires, ont été ramenés sur une civière

au domicile d'Audru, par des employés du chemin de fer.

On ignore les causes de ce suicide.

ENFANT TUÉE PAR UNE VIPÈRE.

A Vion, canton de Sablé, une petite fille âgée de cinq ans, en cueillant des violettes dans un champ, jeudi dernier, a été mordue par un aspic, et elle a succombé le lendemain après d'atroces souffrances.

ACCIDENT SUR LA LIGNE DE TOURS AU MANS.

Dans la nuit de jeudi à vendredi a eu lieu un déraillement qui aurait pu avoir de très-graves conséquences. Le train mixte n° 4280 qui part de Tours sur Le Mans à 7 heures 47 du soir a déraillé à 4,000 kilomètres de la gare de Neuillé-Pont-Pierre, au poteau kilométrique 4262. Un essieu s'est rompu à un wagon de marchandises chargé d'un bloc de pierre de 40,000 kil. et un morceau est tombé sur la voie. La machine a parcouru mille mètres sans s'arrêter; plusieurs voitures de voyageurs et de marchandises ont été avariées. Aucun accident à déplorer.

Costumes de Bal

On nous prie d'annoncer qu'un employé du Théâtre d'Angers est arrivé à Saumur avec un grand choix de Costumes qu'il louera à des prix modérés. — S'adresser chez le Concierge du Théâtre.

Ceci à l'occasion d'un Bal masqué au profit des pauvres, annoncé pour demain jeudi 1^{er} avril, jour de la Mi-Carême.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 29 Mars

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 »	10 75 à 10 50	10 75 à 10 50
Saumur, 15 60 15 75	9 75 10 »	» »
Baugé, 15 » 16 »	10 » »	» »
Segré, 15 75 » »	10 50 » »	» »
Beaupreau, 15 » 15 50	9 » »	» »
Montfaucon, 15 » 15 50	9 » »	» »
Montreault, 15 50 » »	9 » »	» »
Chemillé, 15 » 15 50	9 » 9 50	9 50
Champtoceaux, 15 50 » »	9 50 » »	» »
St-Flor-le-Vieil, 15 50 » »	9 50 » »	» »
Cholet, 15 50 » »	9 50 » »	» »
Vihiers, 14 50 15 »	8 75 9 50	9 50
Brissac, 15 50 » »	9 50 10 25	» »
Chalonnnes, 15 50 » »	8 75 » »	» »
Doué, 15 » 15 25	9 50 10 »	» »

A Nantes, blés américains, de 23 50 à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 21 50 à 21 75 les 100 kilos.

Grand Théâtre d'Angers.

Mercredi 31 mars

Au bénéfice de M. STRELISKI, régisseur général Avec le concours de M^{lle} MARTINON, FAUST, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique de Gounod.
Ballet sous la direction de M^{lle} Paparello.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

Les quatre hommes qui se trouvaient là avec Clair-de-Lune étaient des gens courageux et énergiques. Cependant, en présence de ce danger, contre lequel ils se trouvaient sans défense, ils sentirent le sang se glacer dans leurs veines.

— Sortons au plus vite de cette chambre, ou nous sommes perdus! s'écria le sénéchal. Brigadier, ouvrez la porte!

Le brigadier voulut prendre la clé, qu'il avait mise sur la table. Cette clé avait disparu.

— C'est toi qui l'as prise, misérable, dit le sous-officier en saisissant Clair-de-Lune à la gorge.

— Vous êtes dans l'erreur, répartit froidement le sorcier, vous l'avez déposée sur la table et elle sera sans doute tombée.

Le brigadier s'étant baissé pour chercher la clé, deux vipères le mordirent, l'une à la main, l'autre au visage et enfoncèrent si profondément leurs dents dans les chairs qu'elles restèrent suspendues aux blessures.

— Mille tonnerres! s'écria-t-il, en les arrachant violemment et en les lançant au loin, voilà mon

compte réglé! Ah! les maudits animaux!

Se précipitant sur la porte, il essaya vainement de l'enfoncer à coups de pieds et d'épaules. Les deux autres militaires, qui s'étaient joints à lui, ne réussirent pas mieux.

Ils coururent à la fenêtre. Mais celle-ci était si étroite qu'elle ne pouvait donner passage au corps d'un homme.

— Je crois décidément que nous sommes perdus, dit le brigadier. Que faire! Que faire!

Il sentait déjà les premières atteintes du venin qui avait pénétré dans ses veines.

Sa vue se troublait. Les battements de son cœur se ralentissaient d'une façon très-sensible. Un sentiment de pesanteur et d'engourdissement se produisait dans tout son corps. Ses jambes fléchissaient, de telle sorte que pour se soutenir il était obligé de s'appuyer contre la muraille.

Les mêmes symptômes, mais d'un caractère beaucoup plus actif, se manifestaient chez le sénéchal et les deux soldats, qui avaient reçu un grand nombre de morsures. Bientôt, perdant tout sentiment, ils tombèrent sur le sol. Leur corps s'enfla et prit des proportions effrayantes. En quelques minutes, leurs visages, horriblement bouffis, devinrent méconnaissables.

Trébuchant comme un homme ivre, le brigadier allait et venait à travers la chambre.

— Qu'allons-nous devenir? disait-il. Ah! mi-

séparable sorcier! Je t'étranglerai de mes propres mains!

En voulant se jeter sur Clair-de-Lune il renversa la table. La chandelle s'éteignit.

Resté immobile dans un coin et habitué à se défendre contre les attaques des vipères, le sorcier avait pu échapper à la rage de ces animaux.

Profitant de l'obscurité, il glissa sa main derrière les coffres où il renfermait les reptiles et saisit deux sacs de cuir qu'il avait cachés dans cet endroit. Se rapprochant ensuite de la porte il l'ouvrit brusquement, avec la clé, dont il avait pu s'emparer au milieu du tumulte, et franchit le seuil.

— Voilà le coquin qui se sauve! s'écria le brigadier. Courons, mes amis!

Mais les hommes auxquels il s'adressait étaient hors d'état de l'entendre et de lui prêter aide.

Réunissant les forces qui lui restaient, il s'élança à la poursuite du fugitif et parvint à l'atteindre.

Une lutte s'engagea. Jeté à terre, au premier choc, par le sous-officier, Clair-de-Lune se releva aussitôt; puis par un croc-en-jambe, accompagné d'une formidable bourrade, il étendit son adversaire sur le sol.

— Me voilà débarrassé, dit Clair-de-Lune, en prenant sa course vers les bois.

— Pas encore, dit une voix derrière lui.

Et ces mots furent suivis d'un vigoureux coup de trique qui vint s'abattre sur le sorcier et le jeta la face contre terre.

L'homme qui venait de la terrasser lui mit un genou sur les reins, en lui disant:

— Si tu fais un mouvement, je t'assomme.

Cet homme n'était autre que le père Chablé.

— Par ici! par ici! Je le tiens, ce scélérat, ce voleur! cria-t-il de toutes ses forces.

Cet appel s'adressait à la femme Chablé, qui accourut aussitôt, en brandissant un gros gourdin.

Voici par suite de quelles circonstances les deux époux, que nous avions laissés emprisonnés dans le château de Montsoreau, se trouvaient, au milieu de la nuit, près de la maisonnette du sorcier.

(A suivre.)

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'EPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; — petits pois très-fins, 1 fr. 65; — extra fins, 1 fr. 80; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c.; — extra fins, 1 fr. 50 c.; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

L'EAU de SUZET Vaccine de la Bouche MAUX de DENTS

Se trouve à Saumur, chez MM. DECARD, coiff.-parf.; BOUCHET, coiffeur, 2, rue St-Jean; RENÉ, coiff.-parf., rue St-Jean, 39; LAUMONDAIS, pharm., 58, place de la Bilange.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Le lundi 5 avril 1886, à une heure du soir, à Saumur.

Dans une maison située rue de Poitiers, n° 64, autrefois habitée par M. PILÈTE, maître charpentier.

Il sera vendu :

Cinq établis, trois chèvres, diable, charrette à bras, chantiers, trétaux, échelles, cordages, chaînes, scies, caisses, boîtes ;

Un grand nombre d'outils de toutes sortes, à usage de charpentier et menuisier ;

Plusieurs lots de pièces et de planches en bois de chêne, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, près le pont du chemin de fer.

Avec jardin, planté d'espaliers, d'arbres fruitiers, et allée de tilleuls,

Le tout d'une contenance d'environ 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (234)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vins

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M^{me} veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER

JARDIN AVEC PETITE CHAMBRE

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arbruté.

S'adresser à M. BEURIS, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17. (182)

M. VERNERY

Opticien à Pontivy,

A l'honneur d'informer le public de son arrivée en cette ville, où il sera visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, M. VERNERY est parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Il possède un grand choix de montures-lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues.

Nouveaux pince-nez auto-fixe tenant très-bien sur tous les nez, et il est très-doux.

On fait toutes les réparations d'optique demandées. Entrée libre, hôtel de Londres, à Saumur, pour 15 jours seulement. (239)

AVIS

M. TREMBLAY, fabricant d'Eaux Gazeuses, rue du Portail-Louis, à Saumur, informe qu'il est le seul représentant autorisé sur la place de Saumur, pour la vente de l'excellente BIÈRE Ph. WEBEL, de Tours, et que toutes commandes doivent lui être adressées directement pour éviter des retards dans les expéditions.

VOLAILLES 200 Poulets

engraissés en 20 jours.

GAVEUSE MÉCANIQUE d'occasion, entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journal.

MEUBLES NEUFS & D'OCCASION

Ameublement.

Emile BORET

N° 15, rue Nationale, n° 15 SAUMUR

M^{me} BORET, TAPISSIÈRE

Se charge tout particulièrement de Tapissierie à façon :

Rideaux, Tentures, Literie, etc.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

UN MÉNAGE sans enfant demande une place. Le mari, ancien militaire, soignerait des chevaux, et la femme est lingère et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le mari jardinier, la femme pour soigner les volailles. S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ demande un jeune homme se destinant à la photographie.

ON DEMANDE un apprenti menuisier. S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les Modes.

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour. S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

UN CULTIVATEUR, muni de bons certificats, demande une place comme cultivateur ou directeur de culture ou une garde. S'adresser au bureau du journal.

M. REVÈCHE, de Brain-sur-Authou, prévient le public qu'il ne paie pas les dettes contractées par son gendre, M. CRÉTINEAU, autrefois domicilié à la Breille.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20, SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt d'Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberonnettes d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATON, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (238)

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 MARS 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précéde	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précéde	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précéde	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précéde	Dernier cours.
3 %	80 37	80 30	Est	806	798 75	Obligations.			Gaz parisien	518	518
3 % amortissable	83	82 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1220	1218 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516	517	Est	379	379
2 % (nouveau)			Midi	1145	1135	— 1865, 4 %	517	516	Midi	381 75	381 50
4 1/2 %	103 60	103 87	Nord	1515	1517 50	— 1869, 3 %	409 25	408 50	Nord	389	388
4 1/2 % (nouveau)	108 75	108 50	Orléans	1340	1340	— 1871, 8 %	397	397	Orléans	382	382
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	857 50	860	— 1875, 4 %	520	522	Ouest	383	382
Banque de France	4230	4240	Compagnie parisienne du Gaz	1510	1512 50	— 1876, 4 %	520	521	Paris-Lyon-Méditerranée	381 50	382
Société Générale	451 25	451 25	Canal de Suez	2098 75	2097 50	Bons de liquid. Ville de Paris	531	531	Paris-Bourbonnais	363	361
Comptoir d'escompte	985	980	C. gén. Transatlantique	470	470	Obligations communales 1879	450	455	Canal de Suez	594	593
Crédit Lyonnais	522 50	517 50	Russe 5 0/0 1870	97 50	97 50	Obligat. foncières 1879 3 %	456 25	456 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1337 50	1340				Obligat. foncières 1883 3 %	371	370			
Crédit mobilier	210	216 25									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans					LIGNE DE L'ÉTAT																						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.					SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR					SAUMUR - BOURGUEIL					BOURGUEIL - SAUMUR							
Heures	Minutes	du matin	express-poste.		Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3	heures	8	minutes	du matin	express-poste.																						
6	—	55	—	—	matin (s'arrête à la Possonnière)																						
9	—	13	—	—	matin, omnibus-mixte.																						
1	—	25	—	—	soir,																						
3	—	32	—	—	express.																						
7	—	15	—	—	omnibus.																						
10	—	36	—	—	(s'arrête à Angers).																						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.							
3	heures	26	minutes	du matin	direct-mixte.																						
8	—	21	—	—	omnibus.																						
9	—	37	—	—	express.																						
12	—	48	—	—	soir, omnibus-mixte.																						
4	—	44	—	—																							
7	—	4	—	—	omnibus (s'ar. à Tours)																						
10	—	24	—	—	express-poste.																						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																											